



# communiqué

N<sup>o</sup>: 82  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 27 JUIN 1983

## LE CANADA DEVIENT PARTIE À L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE JUTE

L'honorable Allan J. MacEachen, Vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable Gerald Regan, ministre d'État au Commerce international, ont annoncé aujourd'hui que le Cabinet a autorisé de la participation du Canada à l'Accord international de 1982 sur le jute et les articles en jute, qui entrera en vigueur le 1er juillet 1983.

Le principal élément de l'Accord est l'établissement d'une Organisation internationale du jute (OIJ) qui parrainera des projets dans les domaines de la recherche-développement, de la promotion des ventes et de la réduction des coûts, projets visant à renforcer la compétitivité du jute brut et transformé. L'OIJ recherchera également une meilleure transparence pour le marché du jute par une meilleure collecte des données et des meilleurs échanges d'informations entre exportateurs et importateurs. Les projets seront financés par des subventions obtenues de diverses sources nationales et internationales. Le jute brut, une fibre végétale, sert principalement à la fabrication de cordages, de dossiers pour tapis et de toiles pour sacs et sachets d'emballage.

L'OIJ aura son siège à Dhaka, au Bangladesh. Ce pays, ainsi que l'Inde, la Thaïlande et le Népal, sont les principaux exportateurs de jute brut et transformé.

.../2